

DÉLIBÉRATIONS

N° 18 09 01

APPEL NOMINAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le dix-sept septembre deux mille dix-huit s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle habituelle de ses délibérations.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Monsieur Jean-Gabriel BRAULT, 1^{er} Adjoint au Maire, présidant la séance procède tout d'abord à l'appel nominal auquel répondent :

PRÉSENTS : M. Jean-Gabriel BRAULT, M. Yoann LEFRANC, Mme Yvette ROMERO (à partir du point N° 18 09 00), M. Dominique BELLENGER, M. Michel TOULOUZAN, Mme Michèle LEBESNE, Mme Sylvie BUREL, Mme Estelle BERNADI, M. Noël HERICIER, M. François GUÉGAN, Mme Isabelle PIMONT, M. Gilles DON SIMONI, Mme Catherine LESEIGNEUR, M. Philippe TESSIER, Mme Nacéra VIEUBLÉ, M. Rémi RENAULT, Mme Coralie FOLLET (jusqu'au point N° 18 09 02), M. Jean LOYEN.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : Mme Christine MOREL à M. Jean-Gabriel BRAULT, M. Grégory LESEIGNEUR à M. Gilles DON SIMONI, M. Hervé TOULLEC à M. Dominique BELLENGER, Mme Sandra LE VEEL à M. François GUÉGAN.

ABSENTS EXCUSÉS SANS PROCURATION : Mme Yvette ROMERO (avant le point N° 18 09 00), M. Guillaume PONS, Mme Blandine TRUPCHAUX.

ABSENTS : M. Stéphane LEROUX, M. Logan CORNOU, Mme Sabrina MONTIER, M. Jean-Luc DEMOTIER, Mme Coralie FOLLET (à partir du point N° 18 09 03).

Conseillers Municipaux :

	Avant le point N° 18 09 00	Du point N° 18 09 00 au point N° 18 09 02	Du point N° 18 09 03 à la fin du débat
Présents	17	18	17
Procurations	4	4	4
Absents excusés	3	2	2
Absents	4	4	5
Votants	21	22	21

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 18 09 00

CONSEIL MUNICIPAL

Ordre du Jour

. Modification – Acceptation

L'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la convocation indique les questions à l'ordre du jour. La convocation du présent Conseil Municipal vous a été transmise le 17 septembre 2018.

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur du Conseil Municipal, je vous propose l'ajout du point suivant :

N° 18 09 24B

POPULATION ET VIE SOCIALE

RESTAURATION

Convention de partenariat

. Fourniture de produits et petits matériels d'entretien – Groupement de commandes – Ville d'Harfleur / Ville de Gonfreville l'Orcher / CCAS de Gonfreville l'Orcher / Ville de Gainneville – Convention – Signature – Autorisation

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 18 09 02

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

. Désignation

CONSIDÉRANT qu'il convient au début de chacune de ses séances, que le Conseil Municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, Monsieur Yoann LEFRANC pour exercer les fonctions de secrétaire de séance, ayant obtenu l'unanimité des suffrages.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 18 09 03

PROCÈS-VERBAL de la séance du 2 Juillet 2018

. Adoption

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2018.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 18 09 04

DÉCISIONS

Délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal

. Communication

Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions ci-dessous :

Date	Objet	Date dépôt Sous- préfecture
AFFECTATIONS PROPRIÉTÉS COMMUNALES		
22-06-2018	Parc de stationnement Arthur Fleury Place de stationnement N° 47 . Renouvellement - Signature - Autorisation	26-06-2018
27-06-2018	Parc de stationnement Arthur Fleury Place de stationnement N° 6 . Résiliation - Convention - Autorisation	05-07-2018

Date	Objet	Date dépôt Sous- préfecture
09-08-2018	Logement 1 rue des Mines - Type F3 . Bail - Renouvellement - Signature - Autorisation	14-08-2018
22-08-2018	Locaux 5 rue Bât de l'Orge à l'Association les Compagnons pour Hastings . Convention - Signature - Autorisation	23-08-2018
27-08-2018	Bureau N° 1 - Maison des Associations Association AAPPMA . Renouvellement - Convention d'occupation - Signature - Autorisation	28-08-2018
27-08-2018	Bureau N° 2 - Maison des Associations Association ASHB . Renouvellement - Convention d'occupation - Signature - Autorisation	28-08-2018
27-08-2018	Bureau N° 3 - Maison des Associations Association CORCOVADO . Renouvellement - Convention d'occupation - Signature - Autorisation	28-08-2018
27-08-2018	Bureau N° 4 - Maison des Associations Association ASHB . Renouvellement - Convention d'occupation - Signature - Autorisation	28-08-2018
27-08-2018	Bureau N° 5 - Maison des Associations Association CAHB . Renouvellement - Convention d'occupation - Signature - Autorisation	28-08-2018
28-08-2018	Logement type F4 – 70 rue Robert Ancel . Résiliation – Bail - Autorisation	30-08-2018
04-09-2018	Parc de stationnement Arthur Fleury Place de stationnement N° 36 . Attribution - Signature - Autorisation	06-09-2018
REGIE COMPTABLE		
18-06-2018	Régie de recettes restauration municipale . Modification	29-06-2018
DIVERS		
04-09-2018	Remboursement de frais - Versement . Autorisation	06-09-2018
04-09-2018	Produits dérivés - Déstockage . Autorisation	06-09-2018

INFORMATIONS COMMUNIQUÉES

N° 18 09 05

INFORMATION

Contrats de maintenance informatique signés

. Communication - Récapitulatif 1^{er} semestre 2018

La Ville d'Harfleur a signé les contrats de maintenance suivants :

Nom	Type	Durée	Date de fin	Coût HT sur durée du contrat
Cityzen Up Implicit Malleo	Maintenance Software	4 ans	01/01/22	6 203,84 €

INFORMATION COMMUNIQUÉE

N° 18 09 06**INFORMATION****Contrats de prestations - Contrats d'engagements****- Conventions de partenariats****. Communication - Récapitulatif 1^{er} semestre 2018**

La Ville d'Harfleur a signé les contrats et conventions suivants :

Date de signature	Nom de l'artiste ou de la Compagnie	Objet	Nombre de représentation	Type de contrat	Total
20 févr. 2018	SmartFR	Jardinière des Balcons dresseuse de bêtes sauvages et autres petites bêtes	1	cession	1 004,96 €
1 mars 2018	Compagnie Lilou	Fête de la scie 2018	1	cession	3 000,00 €
6 mars 2018	Association Koolcast Brass Gang	Fête de la scie 2018	4	prestation	1 500,00 €
9 mars 2018	Association Zizanie	Fête de la scie 2018	5	cession	3 200,00 €
16 mars 2018	Compagnie Yalicko	Fête de la scie 2018	6	cession	1 600,00 €
21 mars 2018	Association Sans Domicile Fixe	Fête de la scie 2018	6	cession	3 200,00 €
21 mars 2018	Tant Mieux Prod	Ciné-concert « en sortant de l'école »	1	cession	3 060,00 €
23 mars 2018	1ère compagnie d'arc des Templiers	Fête de la scie 2018	2	prestation	400,00 €
23 mars 2018	Association sportive Total plateforme Normandie	Fête de la scie 2018	2	prestation	400,00 €
26 mars 2018	Association Acidu	Fête de la scie 2018	5	cession	2 999,36 €
26 mars 2018	Association Novadub Production	Fête de la scie 2018	3	cession	260,00 €
26 mars 2018	Compagnie Sac de nœuds	Spectacle Sur le fil	1	cession	650,00 €
28 mars 2018	Varid Raynald VERGER	Fête de la scie 2018	1	engagement	500,00 €
30 mars 2018	Philippe HEBRARD	Fête de la scie 2018	3	engagement	200,00 €
30 mars 2018	Association l'île aux jeux	Fête de la scie 2018	2	prestation	300,00 €
30 mars 2018	Stéphane ROGER	Fête de la scie 2018	2	travailleur indépendant	500,00 €
30 mars 2018	Association Les Compagnons pour Hastings	Fête de la scie 2018	2	prestation	780,00 €
30 mars 2018	Association Les Tréteaux de juillet	Fête de la scie 2018	2	cession	850,00 €
30 mars 2018	Association Bleu et Noir	Fête de la scie 2018	3	cession	960,00 €
30 mars 2018	Machette Production	Fête de la scie 2018	3	cession	1 069,56 €
30 mars 2018	Association Compagnie Les Pieds au Mur	Fête de la scie 2018	6	cession	2 500,00 €
30 mars 2018	Association Les Chevaliers errants	Fête de la scie 2018	2	prestation	350,00 €
3 avr. 2018	Alexis GESLIN	Fête de la scie 2018	3	engagement	200,01 €
3 avr. 2018	Association l'épée d'Aymeric	Fête de la scie 2018	2	prestation	1 000,00 €
3 avr. 2018	Association Vegvisir	Fête de la scie 2018	2	prestation	1 000,00 €
11 mai 2018	Safran Collectif	Un air de Galop	1	cession	1 400,00 €
15 mai 2018	Association Cannibale Peluche	Journée Manga – Diffusion du film « La tour au-delà des nuages »	1	prestation	274,30 €
22 mai 2018	Piano à Pouces Théâtre	Impression au soleil levant	1	cession	600,00 €
25 mai 2018	Piano à Pouces Théâtre	Impression au soleil levant - avenant au contrat	1	cession	0,00 €
30 mai 2018	ATHEME Productions	Polar Jazz	1	cession	2 000,00 €
13 juin 2018	Daisy RADEPONT	Mon jardin des 4 saisons	1	engagement	375,00 €
13 juin 2018	Florent HAVARD	Mon jardin des 4 saisons	1	engagement	375,00 €
22 juin 2018	Association son d'unité	Bal du 13 juillet	1	cession	1 800,00 €

INFORMATION COMMUNIQUÉE**N° 18 09 07****INFORMATION****Mise à disposition gratuite de salles municipales****. Communication - Récapitulatif 1^{er} semestre 2018**

La Ville d'Harfleur a accordé les mises à disposition gratuites suivantes :

Nom de l'association ou de l'entreprise	Objet	Salles	Date de location	Montant exonéré
UNEF	Séminaire	Le Creuset Le Zinc	3 et 4 février 2018	1106,16 €
Un camion citerne pour les Sahraouis	Repas solidaire	Maison des Associations	16 février 2018	98,72 €
Comité FSGT	Ouverture de la saison cyclotouriste	La Taillanderie	18 février 2018	139,21 €
Mission Locale	Réunion	Maison des Associations	22 mars 2018	98,72 €
Un camion citerne pour les Sahraouis	Conseil d'administration	Jean Le Bosqué	3 avril 2018	63,13 €
Inspection académique	Formation	Le Creuset	5 avril 2018	350,69 €
Banque alimentaire	Assemblée Générale	Le Creuset	22 mai 2018	351,24 €

Mission Locale	Réunion	Maison des Associations	24 mai 2018	98,72 €
Maison de l'éducation	Rencontres départementales chorales	Le Creuset	28 mai 2018	350,69 €
Motards en colère	Réunion	Taillanderie	8 juin 2018	69,61 €
			TOTAL	2 726,89 €

INFORMATION COMMUNIQUÉE

N° 18 09 08

INFORMATION

Contrats de collaborateurs bénévoles signés

. Communication - Récapitulatif 1^{er} semestre 2018

La Ville d'Harfleur a signé les contrats de collaborateur bénévole suivants :

Service	Prénom et nom du collaborateur bénévole	Type de la manifestation	Dates d'intervention du collaborateur
Culturel	Association Corcovado représentée par son Président José GUTIERREZ	Fête de la Scie 2018	6 et 7 avril 2018
Culturel	Aurélien DUCOEURJOLY	Fête de la Scie 2018	7 avril 2018
Culturel	Hahn RICHARD	Fête de la Scie 2018	7 avril 2018
Culturel	Nicolas ALLEAUME	Fête de la Scie 2018	7 avril 2018
Culturel	Grégory LANGE	Fête de la Scie 2018	7 et 8 avril 2018
Culturel	Lisa DUBOIS	Fête de la Scie 2018	8 avril 2018
Patrimoines	Amandine LEBIS*	Chantier Porte de Rouen	Du 26 avril au 4 mai 2018
Patrimoines	Jean-Charles GALES	Chantier Porte de Rouen	Du 26 avril au 4 mai 2018
Patrimoines	Jean FERRAND	Chantier Porte de Rouen	Du 1 ^{er} avril au 30 juin 2018
Patrimoines	René VALLÉE	Chantier Porte de Rouen	Les 19 et 26 mai, 2 et 28 juin 2018
Patrimoines	Mathis LEFEBURE*	Chantier Porte de Rouen	Du 25 au 31 juin 2018
Patrimoines	Julie GILLES	Chantier Porte de Rouen	Du 25 au 31 juin 2018
Patrimoines	Élise PENNEC	Chantier Porte de Rouen	Du 25 au 31 juin 2018
Patrimoines	Brice LEVASSEUR	Chantier Porte de Rouen	Du 25 au 31 juin 2018
Patrimoines	José LEHERICÉ	Chantier Porte de Rouen	Du 25 au 31 juin 2018
Patrimoines	Inès CAVELIER	Chantier Porte de Rouen	Du 25 au 31 juin 2018
Patrimoines	Blandine PAILLART	Chantier Porte de Rouen	Du 25 au 31 juin 2018
Patrimoines	Aurélien CARON	Chantier Porte de Rouen	Du 25 au 31 juin 2018
Patrimoines	Didier LEFRANC	Chantier Porte de Rouen	Du 25 au 31 juin 2018

* bénévole mineur

INFORMATION COMMUNIQUÉE

N° 18 09 10

INFORMATION

Conventions de services partagés de la restauration - Prestations de services - Portages de repas . Communication - Récapitulatif 1^{er} semestre 2018

La Ville d'Harfleur a signé les contrats et conventions suivants :

Date d'effet	Date de fin	Partenaires	Objet
14-déc.-2017	14-déc.-2018	Octeville sur Mer	Livraison de repas
14-déc.-2017	14-déc.-2018	Octeville sur Mer	Cadre-Moyens partagés
14-déc.-2017	14-déc.-2018	Fontenay	Assistance technique
15-déc.-2017	15-déc.-2018	Octeville sur Mer	Menus
15-déc.-2017	15-déc.-2018	Gainneville	Livraison de repas Centre de Loisirs LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
21-déc.-2017	21-déc.-2018	Gonfreville l'Orcher	Portage à domicile
21-déc.-2017	21-déc.-2018	Gonfreville l'Orcher	RPA de l'Estuaire
01-janv.-2018	31-déc.-2018	Gainneville CCAS	Portage à domicile

INFORMATION COMMUNIQUÉE

N° 18 09 11

INTERCOMMUNALITÉ

Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH)

Compte Administratif 2017

. Communication

Au cours de sa séance du 31 mai 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH) a adopté le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget principal et des budgets annexes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5212.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la Communauté de l'Agglomération Havraise a adressé à la commune un exemplaire de ce Compte Administratif de l'année 2017 afin de le communiquer aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du Compte Administratif 2017 de la CODAH.

INFORMATION COMMUNIQUÉE

N° 18 09 12

INTERCOMMUNALITÉ

Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH)

Fonds de concours CODAH 2015/2020

Programme Investissement 2018

. Sollicitation

Afin de soutenir les communes membres dans leur politique d'investissement et l'activité économique dans l'agglomération havraise, la Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH) a décidé qu'une enveloppe de 30 millions d'euros soit allouée à un fonds de concours d'investissement en direction des ses communes membres, entre 2015 et 2020.

Au vu de ces critères, il a été alloué un fonds de concours d'un montant total de 1 361 485,00 € à la Ville d'Harfleur pour la période 2015-2020.

Le Conseil Municipal :

- sollicite le fonds de concours d'investissement de la CODAH pour les projets suivants :
 - Acquisition d'un véhicule utilitaire pour les Services Techniques : un fonds de concours d'un montant de 5 000 € correspondant à 50 % du montant de l'opération estimée à 10 000 € H.T.,
 - Programme d'éclairage public 2018 : un fonds de concours d'un montant de 7 902,54 € correspondant à 50 % du montant de l'opération estimée à 15 805,08 € H.T.,
 - Achat de matériel pour l'informatisation des écoles : un fonds de concours d'un montant de 54 212,58 € correspondant à 50 % du montant de l'opération estimée à 108 425,16 € H.T.

soit une aide totale estimée de 67 115,12 €.

- autorise la signature avec la CODAH des conventions d'attribution de ce fonds de concours dont l'objet est de définir les conditions de versement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 18 09 13

INTERCOMMUNALITÉ

Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH)

Commission d'évaluation des transferts de charges

Mutualisation de la Direction des Systèmes d'Information avec la commune d'Harfleur

. Adoption

La Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (C.E.T.C.) de la Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH) s'est réunie le 20 juin dernier afin d'évaluer les charges relatives à la mutualisation de la Direction des Systèmes d'Information (D.S.I.) de la CODAH avec notre commune. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le rapport de cette commission dans un délai de 3 mois à compter de sa notification, soit à compter du 16 juillet 2018, et décide :

- de retenir, à compter du 1^{er} janvier 2019, les éléments suivants :
 - La commune d'Harfleur a souhaité mutualiser avec la Direction des Systèmes d'Information de la CODAH, les prestations suivantes pour les postes informatiques de la mairie et des écoles :
 - Hot-line
 - Infrastructure et Environnement de Travail (gestion du parc, sécurité, accès à la messagerie, dépannage,...)
 - Applications (prise en charge des licences, maintenances et migrations,...)
 - Transmission de données (accès internet, gestion des abonnements, ...)
 - Gestion des postes mobiles (paramétrages, connexion, dépannage, ...)
 - Cette mutualisation est valorisée principalement sur la base de la moyenne des coûts issus des comptes administratifs 2015, 2016 et 2017 de la commune d'Harfleur.

- Les charges de personnel retenues sont, pour leur part, issues du seul CA 2017 afin de chiffrer aussi précisément que possible le coût des deux agents au jour du transfert.
 - La durée d'amortissement des serveurs est de 5 ans.
 - Les loyers et les charges indirectes sont chiffrés sur la base des calculs qui ont prévalu lors du transfert des six services communs de la Ville du Havre vers la CODAH.
- de valider le montant du transfert de charges suivant :

En euros	Mutualisation de la DSI Prélèvement sur AC
	Dès 2019
Cauville sur Mer	0,00 €
Epouville	0,00 €
Fontaine la Mallet	0,00 €
Fontenay	0,00 €
Gainneville	0,00 €
Gonfreville l'Orcher	0,00 €
Harfleur	206 989,84 €
Le Havre	0,00 €
Manéglise	0,00 €
Mannevillette	0,00 €
Montivilliers	0,00 €
Notre Dame du Bec	0,00 €
Octeville sur Mer	0,00 €
Rogerville	0,00 €
Rolleville	0,00 €
Sainte Adresse	0,00 €
Saint Martin du Manoir	0,00 €
TOTAL	206 989,84 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 18 09 14

INTERCOMMUNALITÉ

Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH)

Commission d'évaluation des transferts de charges

Nouvelle évaluation des charges relatives au transfert des ZAE Epouville 1 et 2 à Montivilliers

. Adoption

La Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (C.E.T.C.) de la Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH) s'est réunie le 20 juin dernier

afin d'établir une nouvelle évaluation des charges relatives au transfert des ZAE Epaville 1 et 2 à Montivilliers. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le rapport de cette commission dans un délai de 3 mois à compter de sa notification, soit à compter du 16 juillet 2018, et décide :

- de retenir, à compter du 1^{er} janvier 2018, les éléments suivants :

La commune de Montivilliers a souhaité conserver la gestion et l'entretien du giratoire situé sur la ZAE d'Epaville 1 ainsi que la défense incendie. De plus, de nombreux réseaux (électricité, téléphone,...) sont remis au concessionnaire.

De ce fait, il est nécessaire de chiffrer à nouveau le montant du transfert de charges

- de valider le montant du transfert de charges suivant :

En euros	Transfert ZAE EPAVILLE 1 ^e et 2 Prélèvement sur AC
	Dès 2019
Cauville sur Mer	0,00 €
Epouville	0,00 €
Fontaine la Mallet	0,00 €
Fontenay	0,00 €
Gainneville	0,00 €
Gonfreville l'Orcher	0,00 €
Harfleur	0,00 €
Le Havre	0,00 €
Manéglise	0,00 €
Mannevillette	0,00 €
Montivilliers	-171 375,73 € 55 254,08 €
Notre Dame du Bec	0,00 €
Octeville sur Mer	0,00 €
Rogerville	0,00 €
Rolleville	0,00 €
Sainte Adresse	0,00 €
Saint Martin du Manoir	0,00 €
TOTAL	- 116 121,65 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 18 09 15

INTERCOMMUNALITÉ

Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH)

Commission d'évaluation des transferts de charges

Transfert de charges relatives à l'installation du siège de la CODAH dans l'immeuble Florida – Fin du dispositif

. Adoption

La Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (C.E.T.C.) de la Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH) s'est réunie le 20 juin dernier afin d'acter la fin du transfert de charges relatives à l'installation du siège de la CODAH dans l'immeuble Florida. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le rapport de cette commission dans un délai de 3 mois à compter de sa notification, soit à compter du 16 juillet 2018, et décide :

- de retenir, à compter du 1^{er} janvier 2019, les éléments suivants :

Les dispositions adoptées par la CETC lors des séances des 26 juin 2003 et 20 décembre 2005 relatives à l'installation du siège de la CODAH dans l'immeuble Florida deviendront caduques au 31 décembre 2018. Il convient de mettre fin à ce transfert chiffré à 232 237,73 € à compter du 1^{er} janvier 2019.

- de valider le montant du transfert de charges suivant :

	Installation du Siège de la CODAH Prélèvement sur AC
	Dès 2019
Cauville sur Mer	0,00 €
Epouville	0,00 €
Fontaine la Mallet	0,00 €
Fontenay	0,00 €
Gainneville	0,00 €
Gonfreville l'Orcher	0,00 €
Harfleur	0,00 €
Le Havre	- 232 237,73 €
Manéglise	0,00 €
Mannevillette	0,00 €
Montivilliers	0,00 €
Notre Dame du Bec	0,00 €
Octeville sur Mer	0,00 €
Rogerville	0,00 €
Rolleville	0,00 €
Sainte Adresse	0,00 €
Saint Martin du Manoir	0,00 €
TOTAL	- 232 237,73 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

INTERCOMMUNALITÉ**Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH)****Commission d'évaluation des transferts de charges****Évaluation des charges relatives au transfert de l'abonnement Lexisnexis****. Adoption**

La Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (C.E.T.C.) de la Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH) s'est réunie le 20 juin dernier afin d'évaluer les charges relatives au transfert de l'abonnement LEXISNEXIS. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le rapport de cette commission dans un délai de 3 mois à compter de sa notification, soit à compter du 16 juillet 2018, et décide :

- de retenir, à compter du 1^{er} janvier 2018, les éléments suivants :

Ce poste de dépense aurait pu être transféré à la CODAH au 1^{er} janvier 2016 lorsque le service a été mutualisé avec cinq autres directions. Toutefois, une opportunité économique a justifié que ce transfert soit différé.

Dans la mesure où l'éditeur de ce service a ajusté sa tarification au 1^{er} janvier 2018, il n'existe plus d'intérêt financier à ce que la Ville du Havre porte cette dépense de 35 264,40 € TTC et que la CODAH lui reverse ensuite sa quote-part.

Lors de la CETC de juin 2016, relative au transfert de six services communs de la Ville du Havre vers la CODAH, il a été acté que la Direction des Services Juridiques et des Marchés consacrait 62,34 % de son activité à la Ville du Havre et 37,66 % à la CODAH.

Sur cette base, la part de l'abonnement LEXISNEXIS afférente à la Ville du Havre peut donc être établie à 35 264,40 € x 62,34 %, soit 21 983,83 € TTC pour 2018.

- de valider le montant du transfert de charges suivant :

En euros	Abonnement LEXISNEXIS Prélèvement sur AC
	Dès 2018
Cauville sur Mer	0,00 €
Epouville	0,00 €
Fontaine la Mallet	0,00 €
Fontenay	0,00 €
Gainneville	0,00 €
Gonfreville l'Orcher	0,00 €
Harfleur	0,00 €
Le Havre	21 983,83 €
Manéglise	0,00 €
Mannevillette	0,00 €
Montivilliers	0,00 €
Notre Dame du Bec	0,00 €
Octeville sur Mer	0,00 €

Rogerville	0,00 €
Rolleville	0,00 €
Sainte Adresse	0,00 €
Saint Martin du Manoir	0,00 €
TOTAL	21 983,83 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 18 09 17

INTERCOMMUNALITÉ

Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH)

Commission d'évaluation des transferts de charges

Évaluation des charges relatives au transfert du logiciel de gestion financière Coriolis

. Adoption

La Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (C.E.T.C.) de la Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH) s'est réunie le 20 juin dernier afin d'évaluer les charges relatives au transfert du logiciel de gestion financière Coriolis. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le rapport de cette commission dans un délai de 3 mois à compter de sa notification, soit à compter du 16 juillet 2018, et décide :

- de retenir, à compter du 1^{er} janvier 2018, les éléments suivants :

Il a été décidé de procéder au transfert de charges de la quote-part de la Ville du Havre afférente au renouvellement du logiciel de gestion financière Coriolis pour un montant provisoire de 9 248,54 € à compter du 1^{er} janvier 2018. Le coût prévisionnel de ce logiciel est de 292 000 € HT .

Dans la mesure où cet outil est utilisé par la Ville du Havre à hauteur de 2/3 et de 1/3 par la CODAH, il est nécessaire de chiffrer la quote-part annuelle que la Ville du Havre reversera à l'EPCI.

Il devra faire l'objet d'un renouvellement technologique majeur tous les 10 ans.

A ce jour, les paiements prévus sur 2018 se montent à 165 950,71€ TTC, soit 138 728,16 € après perception du FCTVA, la quote-part provisoire annuelle de la Ville du Havre relative à cet outil peut donc être évaluée à 138 728,16 € / 10 ans x 2/3, soit 9 248,54 €.

- de valider le montant du transfert de charges provisoire suivant :

En euros	CORIOLIS
	Prélèvement sur AC
	Dès 2018
Cauville sur Mer	0,00 €
Epouville	0,00 €
Fontaine la Mallet	0,00 €
Fontenay	0,00 €
Gainneville	0,00 €

Gonfreville l'Orcher	0,00 €
Harfleur	0,00 €
Le Havre	9 248,54 €
Manéglise	0,00 €
Mannevillette	0,00 €
Montivilliers	0,00 €
Notre Dame du Bec	0,00 €
Octeville sur Mer	0,00 €
Rogerville	0,00 €
Rolleville	0,00 €
Sainte Adresse	0,00 €
Saint Martin du Manoir	0,00 €
TOTAL	9 248,54 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 18 09 18

INTERCOMMUNALITÉ

Communication Téléphoniques et Informatiques

Groupement de commandes

. Convention - Signature - Autorisation

La Ville d'Harfleur doit procéder à des consultations d'entreprises pour la fourniture de services d'acheminement des communications téléphoniques et de liaisons spécialisées téléphoniques et informatiques. La Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH), le Centre Communal d'Action Sociale du Havre, les communes du Havre, Cauville-Sur-Mer, Manéglise, Gainneville, Octeville-Sur-Mer, Sainte-Adresse et le Département de Seine-Maritime doivent également procéder à une consultation pour ces mêmes services.

Afin d'obtenir les meilleures conditions de réalisation et de prix, il convient d'inclure dans un seul dossier de consultation les besoins de la Ville d'Harfleur, de la CODAH, du Centre Communal d'Action Sociale du Havre, des communes du Havre, Cauville-Sur-Mer, Manéglise, Gainneville, Octeville-Sur-Mer, Sainte-Adresse et le Département de Seine-Maritime. Le marché sera passé par appel d'offre ouvert, en groupement de commandes, et sera effectif pour 2019. Le coordonnateur du groupement de commandes est la CODAH et la Commission d'Appel d'Offres compétente pour attribuer le marché sera celle du coordonnateur.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer avec la Communauté de l'Agglomération Havraise, le Centre Communal d'Action Sociale du Havre et les autres communes membres du groupement, la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de services d'acheminement de communications téléphoniques et de liaisons spécialisées téléphoniques et informatiques de chaque collectivité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 18 09 19**INTERCOMMUNALITÉ****Syndicat Intercommunal d'Équipement des Villes d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher****Compte Administratif 2017**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Équipement des Villes d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher (S.I.E.H.G.O.) a adopté le 5 avril 2018 son Compte Administratif 2017.

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce Compte Administratif qui fait apparaître les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	775 783,96 €	1 009 467,74 €
	Section d'investissement	980 185,68 €	905 235,94 €
Report de l'exercice N-1	Report de fonctionnement (002)	-	330 914,51 €
	Report d'investissement (001)	-	1 334 380,02 €
Total (réalisations + reports)		1 755 969,64 €	3 579 998,21 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	324 987,41 €	8 323,75 €
	Total restes à réaliser à reporter	324 987,41 €	8 323,75 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	775 783,96 €	1 340 382,25 €
	Section d'investissement	1 305 173,09 €	2 247 939,71 €
	Total cumulé	2 080 957,05 €	3 588 321,96 €

INFORMATION COMMUNIQUÉE**N° 18 09 20****INTERCOMMUNALITÉ****Syndicat Intercommunal d'Équipement des Villes d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher****Budget Primitif 2018****. Communication**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Équipement des Villes d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher (S.I.E.H.G.O.) a adopté le 5 avril 2018 son Budget Primitif 2018.

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce budget qui se décompose ainsi :

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits de fonctionnements votés	1 553 510,29 €	988 912,00 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	-	-
	002 Résultat de fonctionnement reporté	-	564 598,29 €
Total de la section de fonctionnement		1 553 510,29 €	1 553 510,29 €
Investissement		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés (y compris 1068)	2 407 217,62 €	1 464 451,00 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	324 987,41 €	8 323,75 €
	001 Solde d'exécution d'investissement reporté	-	1 259 430,28 €
Total de la section d'investissement		2 732 205,03 €	2 732 205,03 €
Total du budget		4 285 715,32 €	4 285 715,32 €

INFORMATION COMMUNIQUÉE

N° 18 09 21

INTERCOMMUNALITÉ

Syndicat Intercommunal d'Équipement des Villes d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher

. Modification des statuts – Adoption

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier les statuts du Syndicat pour se conformer à la réglementation en matière de composition de la Commission d'Appel d'Offres en augmentant le nombre de représentants élus de chaque Conseil Municipal au sein du Comité Syndical,

CONSIDÉRANT que la délibération du Comité Syndical du SIEGHO du 5 juillet 2018 autorise la modification de ces statuts,

CONSIDÉRANT qu'à compter de la transmission de la délibération adoptée par le Comité Syndical du SIEHGO, soit le 30 août 2018, chaque Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable,

Il convient désormais que le Conseil Municipal adopte la nouvelle représentation de la Ville au sein du SIEHGO en passant de 5 représentants à 7 membres élus. Pour que cette modification soit adoptée, il est nécessaire d'obtenir l'accord des 2/3 au moins des Conseillers Municipaux représentants plus de la moitié de la population totale des communes membres, ou la moitié au moins des conseillers municipaux représentant les 2/3 de la population.

Si la majorité est obtenue, la modification sera actée par un arrêté préfectoral. Il appartiendra alors à chaque Conseil Municipal d'élire les délégués manquants au scrutin secret à la majorité absolue.

Le Conseil Municipal autorise comme suit la modification de l'article 4 des statuts du Syndicat Intercommunal d'Équipement des Villes d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher (SIEHGO) : Chaque Conseil Municipal sera représenté au Comité Syndical par sept élus conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 18 09 22

AMÉNAGEMENT URBAIN

ENVIRONNEMENT

. Consultation publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement Société SD'LOG - Avis

Par courrier reçu le 31 juillet 2018, Madame la Préfète nous a demandé de nous prononcer sur une demande émise par la Société SD'LOG. Le dossier technique transmis comporte les éléments suivants :

La société SD'LOG est une filiale du groupe ETB SEAFRIGO. Le groupe existe depuis 1976 et possède différentes implantations à travers le monde. SEAFRIGO a développé une expertise unique dans le domaine de la logistique alimentaire. SD'LOG est actuellement installé sur la commune du Havre et souhaite développer son activité en s'implantant au niveau de la zone portuaire de Grand Port Maritime du Havre, et plus particulièrement Chaussée de la Moselle. Le site SD'LOG sera entouré par la route du Pont VII et l'avenue du 16^{ème} Port, à proximité des sociétés SEAFRIGO Logistique et CHEVRON.

Cette zone portuaire est une zone spécialisée à dominante d'activités industrielles et portuaires lourdes, susceptibles d'accueillir certaines installations classées pour la protection de l'environnement ou nuisances. SD'LOG est une filiale du groupe ETB SEAFRIGO qui a développé une expertise unique dans le domaine de la logistique alimentaire : entreposage, transport routier, commission de transport maritime, fret périssable aérien, agréage qualité et analyses, découpe et conditionnement traction portuaire. Le projet consiste en la création d'une plate-forme logistique afin de développer les activités portuaires au sein du Grand Port Maritime du Havre. Le projet sera réalisé sur l'ancien site Millénium qui a été dépollué et qui est aujourd'hui une friche industrielle. La création de ce projet permettra donc de valoriser cette friche. SD'LOG n'exploite pas encore les lieux ; son exploitation sera prévue pour fin 2019.

Ce projet s'intégrera dans le projet d'aménagement et de développement durable du Schéma de Cohérence Territoriale du Havre (développer la compétitivité au sein du Port du Havre, accroître la qualité de vie). Une étude d'incidence Natura 2000 a été réalisée par Alise Environnement et en a conclu à l'absence d'atteinte du Projet sur l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Le site est susceptible d'accueillir près de 200 personnes en période de pic d'activité. Ainsi, la création de ce site s'intégrera dans la vie économique locale.

Le site SD'LOG sera constitué de deux bâtiments de stockage qui pourront accueillir des produits de type alimentaires ainsi que de l'alcool de bouche. Les halls de stockage seront divisés en cinq cellules afin de limiter le risque en cas d'incendie.

Des locaux annexes seront installés pour chaque hall afin de garantir le bon fonctionnement du site. Une zone de stockage de containers sera également créée sur le site pour y accueillir des containers vides et déjà nettoyés.

Deux accès seront créés : un pour la zone de stockage des containers et un pour la plate-forme logistique. Les véhicules légers stationneront sur des parking en entrée du site afin de ne pas gêner la circulation. Les flux logistiques seront réalisés sur une plage horaire de 5h00 à 24h00. L'accès au site sera entièrement sécurisé grâce à un poste d'accueil. Un gardiennage sera mis en place 24h/24h.

L'étude d'impact met en évidence les éléments techniques suivants :

- L'impact sur les milieux sols et sous-sols est maîtrisé. À la vue des moyens mis en place l'impact sur le milieu naturel sera négligeable. Le site n'étant pas pourvu d'un réseau d'eau usée, des micro-stations de traitement seront installées afin de gérer les eaux usées du site avant le rejet dans l'eau du bassin Marcel Despujols. Les eaux de toitures, non polluées seront directement rejetées dans le bassin. Les eaux de voiries qui peuvent être polluées seront traitées par séparateurs d'hydrocarbures. Les eaux utilisées pour le lavage des containers maritimes seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures spécifique adapté à ce type de rejet. Ainsi, l'ensemble des eaux générées par le site seront traitées et rejetées conformément à la réglementation en vigueur. Le projet SD'LOG a prévu un certain nombre d'aménagements afin de faire face à une potentielle pollution des sols. En effet, de part la circulation des poids lourds sur le site, des versements d'hydrocarbures pourraient avoir lieu sur les zones imperméables. L'ensemble des eaux de ces zones seront dirigées vers des séparateurs d'hydrocarbures suffisamment dimensionnés.
- L'impact sur l'air et le climat sera limité.
- L'impact sur le trafic sur les voies de circulation du Grand Port Maritime du Havre est acceptable.
- L'impact sonore sera limité. Une évaluation sera réalisée lorsque le site sera en exploitation.
- La gestion des déchets menée par l'établissement SD'LOG sera effectuée de manière efficace sur le site et aura un impact limité sur l'environnement.

Le Conseil Municipal décide :

- sous réserve des conclusions du commissaire enquêteur,
- d'émettre un avis favorable à la demande de la société SD'LOG dont le siège social se situe 58 rue du Général Chanzy 76600 Le Havre :
 - en vue d'exploiter une plateforme logistique composée de deux entrepôts de stockage d'alcool de bouche et de denrées alimentaires et d'une zone de stockage de containers située Chaussée Quai de la Moselle au Havre ;
 - et à la demande de permis de construire, au titre du code de l'urbanisme, d'une plateforme logistique d'une surface totale de 169 730 m² composée de deux entrepôts de stockage dont la surface d'emprise au sol est de 64 370 m² et d'une zone de stockage de containers.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 18 09 23

POPULATION ET VIE SOCIALE

PETITE ENFANCE

Tarifs Accueils de Loisirs sans Hébergement

. Personnel Municipal - Application grille tarifaire familles harfleuraises -

Validation

Le Conseil Municipal valide, pour l'ensemble des agents municipaux (titulaires, stagiaires, horaires et vacataires bénéficiaires des aides de l'Association de Loisirs des Personnels Municipaux d'Harfleur), ainsi que pour les animateurs travaillant dans nos accueils périscolaires et ou extrascolaires, quelque soit leur commune de résidence, l'application durant la période travaillée à la Ville de la grille de tarifs déterminée pour les familles harfleuraises et basée sur le quotient familial pour les Accueils de Loisirs sans Hébergement 3/15 ans.

ADOPTÉ PAR 19 VOIX POUR, 2 CONTRE (Nacéra VIEUBLÉ, Rémi RENAULT)

N° 18 09 24

POPULATION ET VIE SOCIALE

JEUNESSE

Réseau LIA - Abonnement au 1^{er} août 2018

. Jeunes et Étudiants - Tarifs - Adoption

A compter du 1^{er} octobre 2018, le Conseil Municipal :

- fixe à 25,00 € le prix de l'abonnement mensuel destiné aux jeunes âgés de moins de 20 ans et aux étudiants de moins de 28 ans.
- fixe à 21,50 € le prix de l'abonnement mensuel destiné aux étudiants de moins de 28 ans boursiers.
- autorise la vente de rechargement de cartes sans contact nominatives au prix de 25,00 € pour les jeunes âgés de moins 20 ans et pour les étudiants de moins de 28 ans.
- autorise la vente de rechargement de cartes sans contact nominatives au prix de 21,50 € pour les étudiants de moins de 28 ans boursiers.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 18 09 24B

POPULATION ET VIE SOCIALE

RESTAURATION

Convention de partenariat

. Fourniture de produits et petits matériels d'entretien – Groupement de commandes – Ville d'Harfleur / Ville de Gonfreville l'Orcher / CCAS de Gonfreville l'Orcher / Ville de Gainneville – Convention – Signature – Autorisation

Les marchés relatifs à la fourniture de produits et petits matériels d'entretien de la Ville d'Harfleur prennent fin au 31 décembre 2018. Une nouvelle consultation, allotie, en appel d'offres ouvert, est nécessaire. La Ville de Gonfreville l'Orcher, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Gonfreville l'Orcher et la Ville de Gainneville ont les mêmes besoins que la Ville d'Harfleur et une procédure commune permettrait d'obtenir des offres de prix plus intéressantes.

Le Conseil Municipal est sollicité pour approuver un groupement de commandes entre la Ville d'Harfleur, la Ville de Gonfreville l'Orcher, le CCAS de Gonfreville l'Orcher et la Ville de Gainneville, et pour autoriser Madame le Maire à signer la

convention de groupement de commandes pour la passation des marchés relatifs à la fourniture de produits et petits matériels d'entretien.

Le Conseil Municipal :

- approuve le groupement de commandes entre la Ville de Gonfreville l'Orcher, le CCAS de Gonfreville l'Orcher, la Ville d'Harfleur et la Ville de Gainneville pour la passation des marchés relatifs à la fourniture de produits et petits matériels d'entretien.
- autorise Madame le Maire à signer la convention de groupement de commandes, désignant la Ville de Gonfreville l'Orcher coordonnateur de la procédure et fixant les conditions de représentation dans la commission d'appel d'offres.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 18 09 25

SOLIDARITÉ

POLITIQUE DU LOGEMENT

Fonds de Solidarité Logement

Contribution financière 2018

. Convention - Signature - Autorisation

. Versement - Autorisation

En application de la loi du 13 août 2004, le Département assure depuis le 1^{er} janvier 2005, la responsabilité du Fonds de Solidarité Logement (FSL) qui regroupe dorénavant l'ancien Fonds de Solidarité Logement, le Fonds de Solidarité Énergie et le Fonds de Solidarité Eau. Depuis le 1^{er} janvier 2006, il assure la gestion administrative, comptable et financière de ce fonds unique FSL, dispositif géré précédemment par les Caisses d'Allocations Familiales.

Le montant de la contribution accordée par habitant est désormais déterminé par chaque commune. Il est proposé de maintenir le montant fixé les années précédentes, à savoir, un total de 0,76 € par habitant, sans distinction entre logement, eau et énergie.

Cette contribution unique est perçue directement par le Département, ce qui implique la passation d'une convention entre le Département et chaque commune qui accepte de contribuer au fonds.

STATISTIQUES FSL 2017 - COMMUNE DE HARFLEUR				
Type de prestation	Nombre de ménages aidés	Nombre de mesures accordées	Montant des aides(prêts)	Montants des aides (subventions)
ACCÈS (1er mois de loyer, dépôt de garantie)	24	24	4 158,20 €	3 737,01 €
MAINTIEN (impayés de loyer, mise en jeu de caution, énergie)	91	91	11 400,28 €	21 126,54 €
Total (sans double compte)	94	99	15 558,48 €	24 863,55€
TOTAL			40 422,03 €	

Le Conseil Municipal autorise :

- la signature de la convention de contribution financière au Fonds de Solidarité Logement 2018, précisant l'engagement des signataires pour la mise en œuvre de l'objectif fixé par l'article 6 de la loi du 31 mai 1990.
- le versement de la participation financière de la Ville d'Harfleur pour l'année 2018 à 6 395,40 € (8 415 habitants x 0,76 €).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 18 09 26

SOLIDARITÉ

RETRAITÉS

Sorties retraités – 2^{ème} semestre 2018/1^{er} semestre 2019

. Tarifs - Adoption

Le Conseil Municipal :

- valide l'organisation des sorties suivantes pour le 2^{ème} semestre 2018 et le 1^{er} trimestre 2019 :
 - le 3 novembre 2018 : Sortie théâtre au Théâtre des Nouveautés à Paris,
 - le 24 novembre 2018 : Dîner spectacle cabaret au Art Sport Café au Havre,
 - le 18 janvier 2019 : Sortie bowling « Le Looping » à Montivilliers,
 - le 21 mars 2019 : Sortie déjeuner spectacle « Ôde à la Môme » à Bagnoles de l'Orne.
- autorise le moment opportun la signature des contrats ou devis avec la société « Impact Ce », la société « Art Sport Café », le bowling « Le Looping », la société « Car Périer et Périer Voyages ».
- autorise l'encaissement de la participation des personnes désirant s'inscrire à ces sorties selon la grille suivante :
 - le 3 novembre 2018 : Sortie théâtre au Théâtre des Nouveautés,
Tarif : 62 € par personne.
 - le 24 novembre 2018 : Dîner spectacle cabaret au Art Sport Café,
Tarif : 49 € par personne.
 - le 19 janvier 2019: Sortie bowling « Le Looping »,
Tarif : 16 € par personne
 - le 21 mars 2019 : Sortie déjeuner spectacle « Ôde à la Môme »,
Tarif : 89 € par personne.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 18 09 27

AFFAIRES GÉNÉRALES

FINANCES

Budget Ville - Exercice 2018

Décision Modificative 2/2018

Ouvertures et virements de crédits - Dépenses et recettes

. Adoption

Le Conseil Municipal autorise les virements de crédits ou ouvertures de crédits ci-après, destinés à financer diverses opérations de l'exercice 2018.

Section de fonctionnement :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement Général	Classe Découverte 2018	12 437,00 €	
	Eau et assainissement	6 000,00 €	
	Assurance Dommages aux biens	6 559,36 €	
Charges de personnel	Régularisation 2017 assurance du personnel	1 400,46 €	
Autres charges de gestion courante	Destruction nids de guêpes	800,00 €	
Charges exceptionnelles	Majorations de retard	81,44 €	
Opérations d'ordre	Complément Dotation aux amortissements	5 035,79 €	
Dotations et participations	Contrat Enfance Jeunesse Complément		2 400,69 €
	Subvention Département Convention MOUS		14 000,00 €
Autres produits de gestion courante	Remboursement charges Crèche		6 328,65 €
Dépenses imprévues		-9 584,71 €	
	TOTAL GENERAL	22 729,34 €	22 729,34 €

Section d'investissement :

		Dépenses	Recettes
Immobilisations corporelles	Équipements sportifs	5 304,00 €	
	Bâtiments communaux	-13 912,80 €	
	Parc automobile	-1 500,00 €	
	Espaces verts- Voirie – Éclairage Public	9 730,00 €	
Immobilisations en cours	Travaux Bâtiments	-2 328,00 €	
	Voirie	2 000,00 €	
Opération d'ordre	Complément Dotation aux amortissements		5 035,79 €
Dépenses imprévues		5 742,59 €	
	TOTAL GENERAL	5 035,79 €	5 035,79 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**N° 18 09 28****AFFAIRES GÉNÉRALES
FINANCES****Destruction des nids d'hyménoptères****Nids de guêpes et bourdons****Remboursement aux particuliers 2/2018****. Adoption**

Le Conseil Municipal autorise le remboursement de la somme de 50 € pour destruction en 2018 d'un nid d'hyménoptères pour :

Nom et prénom du demandeur	Domicile du demandeur	Espèce	Date d'intervention	Montant facture acquittée	Montant pris en charge par la ville
Mme LALOUELLE Monique	Route de Rouelles 76700 HARFLEUR	Nid de frelons	18/05/18	99,00 €	50,00 €
M. HEBERT Christophe	61 rue Robert Ancel 76700 HARFLEUR	Nid de frelons	04/07/18	87,00 €	50,00 €
Mme VINCENT Euïalie	28 rue Robert Ancel 76700 HARFLEUR	Nid de guêpes	05/07/18	70,00 €	50,00 €
M. FONDIMARE Yann	9 rue Pierre Curie 76700 HARFLEUR	Nid de guêpes	23/07/18	80,00 €	50,00 €
M. GIBEAUX Olivier	47 rue Salvador Allende 76700 HARFLEUR	Nid de guêpes	23/07/18	85,00 €	50,00 €
M. CLERISSE	10 chemin de Caucriauville 76700 HARFLEUR	Nid de frelons	23/07/18	80,00 €	50,00 €
M. DIXNEUF Alexandre	13 route d'Orcher 76700 HARFLEUR	Nid de guêpes	24/07/18	95,00 €	50,00 €
M. KRIZEZ Smain	10 rue de Bellevue 76700 HARFLEUR	Nid de guêpes	24/07/18	120,00	50,00 €
M. MARTIN Philippe	12 Impasse Pierre Sémard 76700 HARFLEUR	Nid de frelons	26/07/18	87,00 €	50,00 €
M. ROUSSEL Jean-François	Impasse Robert Ancel 76700 HARFLEUR	Nid de guêpes	27/07/18	87,00 €	50,00 €
M. LECHEVALIER Jean	6 rue de Bellevue 76700 HARFLEUR	Nid de frelons	01/08/18	95,00 €	50,00 €
Mme JAMES Stéphanie	44 rue Pierre Curie 76700 HARFLEUR	Nid de guêpes	06/08/18	75,00 €	50,00 €
Mme BERGERON Sandrine	57 rue des Loisirs 76700 HARFLEUR	Nid de frelons	10/08/18	86,00 €	50,00 €
M. ROUAT Patrice	62 Avenue Youri Gagarine 76700 HARFLEUR	Nid de guêpes	13/08/18	120,00 €	50,00 €
Mme GEBER Evelyne	1 Impasse Pablo Picasso 76700 HARFLEUR	Nid de guêpes	27/08/18	80,00 €	50,00 €
Mme DUCHEMIN Françoise	54 rue de Fleurville	Nid de guêpes	04/09/18	87,00 €	50,00 €
Total				1 433,00 €	800,00 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 18 09 29**AFFAIRES GÉNÉRALES****FINANCES****Exercice 2018****Attributions de subventions n° 3****. Adoption**

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les attributions de subventions aux associations et organismes suivants :

Article	Fonction	Nom du bénéficiaire	Objet	Versement	Montant annuel
6574	025	Les Amies de la Couture	Aide au fonctionnement	Unique	110,00 €
6574	33	Carpe Diem	Aide au fonctionnement	Unique	110,00 €
6574	041	Construisons Ensemble	Aide au fonctionnement	Unique	336,00 €
6574	512	Groupe Amical des Donneurs de Sang Bénévoles du Havre et de l'Arrondissement	Aide au fonctionnement	Unique	80,00 €
6574	025	Les Petits Doigts d'Harfleur	Aide au fonctionnement	Unique	110,00 €
6574	20	Union Havraise des Délégués Départementaux de l'Education Nationale	Aide au fonctionnement	Unique	80,00 €
6574	025	Femmes Solidaires	Aide au fonctionnement	Unique	353,00 €
					1 179,00 €

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**N° 18 09 30****AFFAIRES GÉNÉRALES****FINANCES****Annulation de titres sur exercices antérieurs****. Autorisation**

Un titre relatif à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) 2016 a été émis le 9 novembre 2017 à l'encontre de la société Nautic Service Sauvetage, avenue du Cantipou à Harfleur. La société a fait une demande de dégrèvement considérant que l'enseigne mentionnant le nom de la société était illisible, du fait de sa vétusté.

Par courrier en date du 6 juin 2018, ce dégrèvement a été accordé sous réserve de la dépose avant le 31 juillet 2018 de la-dite enseigne. La déclaration de dépose ayant été effectuée par l'entreprise le 23 juillet 2018, il convient donc d'annuler le titre 2264 du 9 novembre 2017, émis à l'encontre de société Nautic Service Sauvetage.

Le Conseil Municipal autorise l'annulation du titre n° 2264 de l'année 2017 de 478,89 € établi à l'encontre de la Société Nautic Service Sauvetage.

Les opérations comptables liées à ces annulations seront effectuées sur l'exercice 2018.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 18 09 31

AFFAIRES GÉNÉRALES

POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat Éducatif Local

Validation de la programmation

. Conventions financières - Signature - Autorisation

. Attribution de subventions - Autorisation

Depuis 1999, la commune anime sur son territoire un Contrat Éducatif Local (CEL). Ce dispositif a pour objectif prioritaire d'œuvrer à la démocratisation de l'accès à des activités sportives et culturelles, dans des champs d'intervention variés, pour les enfants scolarisés sur Harfleur. La programmation envisagée prévoit, pour l'année 2018/2019, six actions associatives et une action municipale.

Jusqu'au 31 décembre 2014, le CEL bénéficiait d'un financement au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. La commune d'Harfleur, classée en tant que territoire de veille active, bénéficie d'un financement, au titre du fonds de solidarité de la CODAH, institué dans le cadre du Contrat de Ville de l'Agglomération. Le montant 2018/2019 du CEL est arrêté à hauteur de 60 112,40 €.

La Ville accorde, dans ce cadre, des subventions aux associations porteuses d'action pour la mise en œuvre, tout au long de l'année, des activités programmées.

Le Conseil Municipal :

- valide la programmation des actions inscrites au titre du Contrat Éducatif Local de la Ville d'Harfleur telle que présentée dans le tableau ci-joint.
- autorise la signature des conventions avec les associations porteuses d'actions du Contrat Éducatif Local 2018/2019.
- autorise le versement des subventions aux associations porteuses des actions inscrites dans la programmation du Contrat Éducatif Local 2018/2019 de la façon suivante :
 - Premier versement avant le 31 octobre 2018 d'un tiers de la subvention,
 - Deuxième versement avant le 28 février 2019 du solde de la subvention,

Nom du bénéficiaire	Objet	Versement avant le 31/10/18	Versement avant le 28/02/19	Total
Centre d'Expression Musicale	CEL 2018 / 2019	2 575 € 00	5 451 € 40	8 026 € 40
Ile aux jeux	CEL 2018 / 2019	1 558 € 00	3 116 € 00	4 674 € 00
Secours Populaire Français	CEL 2018 / 2019	600 € 00	1 200 € 00	1 800 € 00
Amicale Laïque d'Harfleur	CEL 2018 / 2019	3 200 € 00	6 400 € 00	9 600 € 00
Association Ô Petit Pesteacle	CEL 2018 / 2019	1 333 € 00	2 667 € 00	4 000 € 00
Tennis Club d'Harfleur	CEL 2018 / 2019	300 € 00	600 € 00	900 € 00
Amicale Laïque de Fleurville	CEL 2018 / 2019	200 € 00	400 € 00	600 € 00
	Totaux	9 780 € 00	14 034 € 00	23 814 € 00

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

AFFAIRES GÉNÉRALES

Démocratie Participative

. Création d'un Conseil Municipal des Jeunes - Avis

Suite à une sollicitation du collège Pablo Picasso à Harfleur, un processus électif conduisant à la création d'un Conseil Municipal des Jeunes est amorcé.

Ce conseil sera constitué d'élèves de CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème} domiciliés à Harfleur dont l'objet est la recherche et la proposition d'idées pour améliorer la Ville, la vie des gens au travers de projets. Il s'agit d'aider les jeunes à devenir des citoyens de demain qui exerceront pleinement leurs droits d'adulte.

Le conseil permettra aux jeunes élus de participer à la vie de la commune par la mise en place de projets, d'exprimer leurs idées, d'apprendre à mieux connaître la commune, de se faire l'écho des attentes des jeunes harfleuraux, de participer aux commémorations et aux manifestations de la commune.

Les élections se dérouleront par écoles. Aussi, la liste des candidats pour représenter son école sera affichée avec une photo dans chacun des groupes scolaires en ce qui les concerne. Les candidats devront être domiciliés à Harfleur, être scolarisés à Harfleur en CM1, CM2, 6^{ème} ou 5^{ème}, déposer une candidature et avoir une autorisation parentale, présenter leurs motivations auprès des autres enfants, s'engager pour 2 ans.

Seront électeurs, tous les enfants scolarisés à Harfleur en école primaire et au collège.

En accord avec les directeurs, les enseignants, et avec le soutien des services, une « campagne électorale » pourra avoir lieu par école et dans les classes concernées par les candidats afin de convaincre les camarades à faire leur choix. Au collège, la campagne se fera dans les classes du cycle pour lequel les candidats se présentent. Une page du site internet de la Ville pourrait être dédiée à l'expression des candidats. Une campagne d'affichage pourrait être faite en support complémentaire.

Les élections se dérouleront simultanément dans chaque école (Caraques, Gide, Fleurville, Collège).

Au collège, les futurs élus représenteront leur niveau (6^{ème} ou 5^{ème}) tandis qu'en primaire, les élus représenteront l'ensemble des enfants scolarisés dans l'école.

Répartition du nombre d'enfants élus :

	nombre d'élus
Caraques	3
Gide	2
Fleurville	1
Collège 6 ^{ème}	3
Collège 5 ^{ème}	3
Total	12

Un budget de fonctionnement pourra être alloué au Conseil Municipal des Jeunes pour la réalisation de projets.

Echéancier :

- Jusqu'au dimanche 30 septembre 2018 : présentation dans les classes concernées par l'élu référent ;
- Jeudi 4 octobre 2018 : fin des dépôts de candidature ;
- Jeudi 18 octobre 2018 : élection du Conseil dans les écoles ;
- Le vendredi 19 octobre 2018 : affichage des résultats dans les écoles et au collège.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser la création d'un Conseil Municipal des Jeunes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour est épuisé. Monsieur le Premier Adjoint lève la séance à 19h50.

Monsieur le Premier Adjoint certifie que la synthèse sommaire du Conseil Municipal du 24 septembre 2018 a été affichée à la porte de la Mairie le 1^{er} octobre 2018.

**Le Maire et par délégation
Jean-Gabriel BRAULT
1^{er} Adjoint au Maire.**

